

Pénitenciers

Le rôle du policier n'est pas facile. Celui du directeur de prison et des gardiens de prison ne l'est pas davantage. Voilà pourquoi, lorsque nous avons débattu à la Chambre le bill C-84 qui a aboli totalement la peine capitale, nous avons demandé qu'au moins on conserve la peine capitale pour assurer plus de protection aux policiers et aux gardiens de prison. Mais la volonté du Parlement s'est exprimée autrement. Aujourd'hui je pense qu'il est bon de réfléchir de nouveau sur cette question afin d'assurer davantage à la société toute la protection qu'elle a le droit d'espérer d'une société bien organisée. Dans les pénitenciers, selon le rapport, il existe des conditions de vie à certains endroits qui ne sont pas acceptables. Je sais que nos détenus ne sont pas là en vacances, comme on peut aller en vacances sur les plages du Sud, mais il faut tout de même leur donner l'essentiel, savoir la salubrité, la nourriture, le logement. Je serais d'avis qu'on devrait étudier plus sérieusement ce problème, et j'invite le solliciteur général à réfléchir sur la suggestion que je voudrais faire.

● (1452)

Il y a quatre ou cinq ans, si je me souviens bien, notre parti avait exprimé l'idée que l'on pourrait aider les détenus à apprendre un métier selon leurs aptitudes et que les produits fabriqués de leurs mains jour après jour devraient être mis en vente sur le marché, à la condition que cela ne nuise pas à d'autres entreprises domestiques et que le revenu de ces produits revienne aux détenus en capital, placé en fiducie qui leur serait remis lorsqu'ils sortiraient du pénitencier, pour qu'ils puissent partir avec un peu d'argent et avec l'espoir de continuer à vivre dans la bonne voie.

Je pense que c'est une suggestion qui devrait être mise à l'essai. Il n'y a rien de mieux que d'occuper quelqu'un. Il a l'esprit plus sain parce que lorsqu'on n'a rien à faire, on a juste à écouter les mauvais propos de ceux qui se vantent d'avoir fait toutes sortes de coups. Dans les pénitenciers ces gens-là se parlent. Ils mettent le «paquet». Les jeunes reçoivent non seulement des mauvais exemples mais ils sont également endoctrinés. On leur laisse croire qu'à leur sortie de la prison il n'y a pas lieu pour eux de se rattraper en recommençant encore de la même façon, dans la mauvaise voie.

Si l'on organisait du travail en atelier, je pense qu'il doit y avoir possibilité d'organiser cela avec assez de sécurité, avec les moyens que nous connaissons aujourd'hui. Je pense que ce serait une véritable réhabilitation. Ce serait de nature à encourager ceux au moins qui sont récupérables et lorsqu'ils sortiraient, comme je l'ai dit il y a un instant, ils auraient un certain capital, ils n'auraient pas totalement perdu leur temps. Tout en expiant leur faute, ils réussiraient quand même à continuer à aimer à travailler, à aimer faire quelque chose de pratique dont ils pourraient bénéficier. Il faut toujours laisser quelque chose au bout. Je ne veux pas dire qu'on doit leur payer un salaire. Ce n'est pas cela du tout, mais par leur travail ils devraient pouvoir tout de même espérer accumuler un certain capital qui leur permettrait de mener une vie normale.

Monsieur le président, ce n'est pas un cadeau, je ne voudrais pas dramatiser mais, au lendemain de l'assassinat du directeur de l'Institut Archambault, dans la région de Québec, région que je connais très bien, d'après un journal, deux détenus

armés d'un poignard se sont jetés sur un gardien à la prison d'Orsainville, tout près de Québec.

Que vient faire un poignard dans les mains d'un détenu? Où l'a-t-il pris? De quelle façon cela est-il arrivé? Voyons! On manque certainement de surveillance quelque part. Il y a quelque chose qui ne va pas, parce que s'il n'y avait pas eu quelqu'un tout près pour porter secours à ce gardien qui avait le poignard sur la gorge, je pense bien qu'on déplorerait encore aujourd'hui un autre assassinat.

Je pense qu'on ne devrait pas négliger d'avoir du personnel compétent qui, jour après jour, pourrait se lier d'amitié avec les détenus de façon à ce qu'il obtienne leur pleine confiance. On peut réussir à acquérir la confiance de quelqu'un. Prenons les dompteurs de lion. Ce n'est toujours pas un animal trop doux, mais on voit qu'avec de la patience, jour après jour, on réussit à se lier d'amitié avec lui et à faire de cet animal féroce un animal docile. Je pense que l'exemple est peut-être un peu fort, monsieur le président, mais je voudrais le faire assez fort pour bien faire pénétrer ma pensée dans l'esprit du solliciteur général. Il a une responsabilité très grande là-dedans, et doit trouver le meilleur personnel possible, rempli de patience. Il est entendu que si un gardien de prison conduit les détenus à coups de pied dans le derrière, à coups de bâton, il ne s'en fera pas des amis, et le respect des règlements, on va envoyer cela chez le diable, moi si j'étais là, je pense que c'est ainsi que je réagirais. Alors c'est pour cela que cette formation de gardiens devrait se faire. On devrait avoir une école de formation pour entraîner nos gardiens dans les pénitenciers. On devrait avoir une attitude qui soit générale, une attitude qui soit humaine, une attitude qui soit de nature à amener les détenus à se considérer comme des êtres humains qui sont respectés et qui, tout en payant leur dette à la société, peuvent quand même vivre convenablement, du moins de façon acceptable.

Monsieur le président, je voudrais également attirer l'attention de la Chambre sur les libérations conditionnelles, une autre question excessivement sérieuse qui devrait être réétudiée parce que, à ma connaissance, au cours des derniers mois, on a accordé des libérations. Je ne veux blâmer personne. Je ne veux également pas blâmer les psychiatres. Mais à tout événement, il y a eu deux meurtres à ma connaissance, et un troisième il n'y a pas tellement longtemps, très sauvage, à Lévis: une petite fille de sept ans a été violée et éventrée par un ancien détenu. Je ne peux pas en dire davantage parce que la cause est devant les tribunaux, mais de toute façon, il y a toujours quelque chose qui ne tourne pas rond. Qu'un accident arrive cela est acceptable, mais que cela se répète trop souvent, à ce moment-là, on peut se poser des questions. Que fait la commission des libérations conditionnelles à ce sujet? Et les psychiatres? Qu'est-ce qui se passe? Est-ce que la société est malade dans son ensemble et qu'il n'y a plus rien à récupérer? Je ne suis pas prêt à accepter cela. Alors encore là, c'est une suggestion que je fais au solliciteur général de charger quelqu'un de revoir la loi des libérations conditionnelles afin justement d'apporter les améliorations, les corrections et les amendements nécessaires de façon à rendre cette commission plus responsable et éviter les erreurs autant que possible.

Or, dans les rapports du sous-comité, il est question également du sujet que je viens de traiter, et je voudrais que les recommandations qui ont été faites par le sous-comité, même si l'on dit que l'on en a accepté 53, j'étais ici lorsque l'ancien